



# Bulletin d'information de **SELONNET**



Selon pitchoun país  
mai grand renoum

N° 62 - Mars 2019



**Le 87ème rallye Monte-Carlo honore Selonnet !**

## SOMMAIRE



Edito du maire  
P. 2



La communauté d'agglomération  
P. 3



Le rallye Monte-Carlo au village  
P. 4



Travaux, projets, ...  
P. 5 - 6



Du côté de l'école  
P. 7



En bref - Etat civil - Animations  
P. 8- 10

## L'EDITO DU MAIRE



M. Benoît CAZÈRES

Chers amis,

C'est avec un très grand plaisir qu'avec l'ensemble de l'équipe municipale nous faisons état de l'actualité de notre commune et de notre territoire.

Ce bulletin municipal qui vient s'ajouter aux informations émises régulièrement par la voie de l'Actu'Seloun nous permet de vous tenir informés et vous rendre compte de notre action.

C'est aussi le moment d'échanger avec vous et de pouvoir répondre à toutes vos interrogations, vous apporter toutes les explications sur notre action à l'occasion des réunions publiques qui suivent généralement la parution du bulletin.

C'est l'occasion pour nous de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants (particulièrement aux 9 familles qui se sont installées au cours de la dernière année).

Selonnet qui sort d'une année de recensement compte désormais 492 habitants; il s'agira de la population INSEE pour l'année 2021

Nous souhaitons aussi encourager tous ceux qui s'engagent dans les activités économiques de notre territoire et plus précisément de notre commune.

Je pense là, à la reprise et l'installation de commerces et d'activités artisanales au village et à la station, ainsi que l'installation d'un jeune agriculteur au cours de cette dernière année.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux vétérinaires dont la présence dans notre territoire rural est indispensable tout particulièrement pour nos agriculteurs

Les priorités du budget 2019 iront encore dans ce sens avec le projet de l'atelier relais pour l'installation de la brasserie en cœur de village qui permet d'associer cette détermination de l'équipe municipale dans le développement économique ainsi que la ferme volonté de réhabiliter notre centre ancien et d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable et convivial dans le village et dans ses hameaux. Enfin, nous tenons à remercier vivement l'ensemble des bénévoles qui s'investissent pour notre commune auprès des associations et comités des fêtes.

## RÉUNION PUBLIQUE

Afin de vous informer au mieux de l'actualité communale, des projets et des grands enjeux à venir, une réunion publique se tiendra le **vendredi 08 mars 2019, à 18h, dans la salle Tétrasyre** (rez-de-jardin de la mairie).

Si ce bulletin municipal pourra vous apporter de nombreuses informations, cette réunion - qui s'inscrit dans une volonté régulière de vous rencontrer - permettra d'en savoir plus et de questionner vos élus.

## LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « P2A »

Un travail de deux années vient de s'achever qui a été mené avec les élus pour définir les axes et les contours de l'action intercommunale au travers de la définition des compétences.

L'intercommunalité a de nombreuses compétences obligatoires qu'elle doit assumer et il était nécessaire, indispensable, de fixer ce qui pouvait être géré, assumé à cette échelle et ce qui devait être restitué aux communes.

Les compétences obligatoires notamment les déchets les zones d'activités économiques le tourisme, le transport sont aujourd'hui assurées par l'intercommunalité.



### Évolution des compétences pour Provence Alpes Agglomération

Copie d'écran du site Internet de l'agglo

Dans ces compétences optionnelles et additionnelles beaucoup de retour ont dû être décidés dans un souci de gestion de proximité ; il s'agit notamment des équipements sportifs (gymnase de Seyne), de la maison médicale, des aides aux associations.

L'évolution des compétences n'est pas terminée puisque le travail va porter en 2019 sur le transfert de la compétence eau et assainissement.

À ce jour la compétence de l'abattoir est toujours intercommunale et une réflexion est en cours pour optimiser les coûts

Les élus du pays de Seyne veillent étroitement au maintien de cet outil indispensable pour nos agriculteurs et de manière plus générale pour l'économie locale.

Retrouvez la vidéo de présentation des compétences sur le site de l'agglomération :

<https://www.provencealpesagglo.fr/evolution-des-competences-pour-provence-alpes-agglomeration/>

Au niveau du tourisme un important travail sur la stratégie touristique a été réalisé définissant trois zones, trois pôles touristiques celui de Haute-Provence avec Digne et Moyenne Durance, le secteur Verdon, et le secteur Blanche Serre-Ponçon sous la marque PURE ALPES.



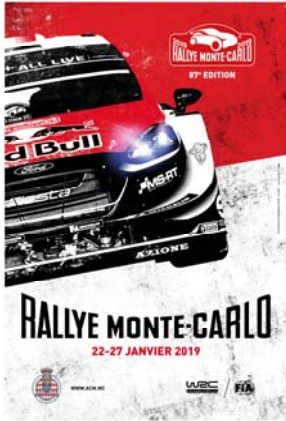
Télécharger la stratégie à l'adresse: <https://www.provencealpesagglo.fr/strategie-touristique-plan-dactions-2019-2025/>

Nous devons également noter une avancée considérable de la coopération entre nos stations sur la promotion et sur les forfaits inter stations que l'on doit saluer. C'est ainsi qu'un plan de promotion avec l'office du tourisme et l'agence départementale pour un montant de 90 000 € (30.000 € des stations, 10.000 € de l'OT et le surplus l'ADT) a été établi grâce à une coopération avec la SATOS, Montclar Domaine Skiable et la station du Grand-Puy.

Le tourisme étant un axe fort de la politique de la communauté d'agglomération, il sera indispensable que des moyens supplémentaires soient déployés dans ce domaine.



## LE RALLYE MONTE-CARLO AU VILLAGE



Le 24 janvier dernier, à 19h38 le village de Selonnet retenait son souffle... Quelques minutes après avoir assisté à un magnifique feu d'artifice les spectateurs massés en nombre au village, notamment sur les gradins installés par la commune au sommet du talus du pont et sur la place, allaient voir débouler, depuis La Bréole via les hauteurs de Villaudemard, les premières voitures de course du 87ème rallye Monte-Carlo.

Et le spectacle fut au rendez-vous ! Sébastien LOEB, Sébastien OGGIER (futur vainqueur du rallye), Ott TANAK (futur vainqueur la spéciale La Bréole-Selonnet), et les autres, ont fait rugir leur moteur et crisser leurs pneus dans la traversée du village. Un beau spectacle auquel près de 1000 personnes ont pu assister sur place et des milliers derrière leur écran de télévision sur Canal +. Une belle publicité pour notre commune et plus largement la vallée.

Cette réussite est beaucoup due aux bénévoles du comité des fêtes et de l'USB, aux agents communaux, aux propriétaires qui ont permis le stationnement dans leurs champs et aux forces de sécurité. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour la prochaine édition du rallye Monte-Carlo les repérages seront effectués au début du printemps 2019. Avec la réussite du passage de cette année, la commune entend bien recevoir à nouveau ces bolides !

## LE CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Depuis l'ordonnance du 02 février 1945 relative à l'enfance délinquante, la question de la délinquance des mineurs est spécifiquement traitée dans notre pays. Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en place dont l'un d'eux, le Centre Educatif Fermé (CEF), a été instauré par la loi du 09 septembre 2002 dite PERBEN I. Les CEF sont définis comme étant « des établissements [...] dans lesquels les mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un placement extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle ». Au sein des CEF les mineurs « font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité ».

Conformément aux engagements pris par le nouveau président de la République durant sa campagne, Mme Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a lancé, à l'automne 2018, un appel à projet pour la création de 20 nouveaux CEF venant en renfort des 51 déjà existants.

Pour la région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois CEF sont prévus dans le programme du ministère : un dans les Alpes-Maritimes, un dans le Vaucluse et un dans les Alpes-de-Haute-Provence.

C'est dans ce cadre que l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte « ADSEA 04 » a décidé de porter le projet de création d'un CEF au sein du Pays de Seyne et plus précisément à Selonnet. Cette implantation a été choisie en raison du tissu socio-économique local dont les principaux représentants (associations, artisans, agriculteurs,...) pourraient être des partenaires utiles à la réinsertion des jeunes, mais aussi en raison de l'éloignement des grands centres urbains permettant ainsi une coupure avec leur cadre de vie habituel.

Le conseil municipal a été saisi d'une demande d'avis relative à cette implantation.

Dans un premier temps, celui-ci s'est fait présenté le dispositif par les représentants de l'ADSEA 04 et le directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). A l'issue du débat qui a suivi cette présentation, le conseil municipal pris une délibération de principe.

## LE CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Extrait de la délibération du conseil municipal réuni le 1er octobre 2018 - Positionnement de principe

« [...] *Considérant que les centres éducatifs fermés permettent d'offrir une alternative à la prison en offrant une ultime chance de réorientation aux jeunes délinquants,*

*Considérant que pour se positionner le conseil municipal a besoin de connaître tous les aspects du projet que compte monter l'ADSEA 04,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**ACCEPTE** le dialogue avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA 04) relatif à la création d'un centre éducatif fermé à Selonnet,

**DIT** qu'une réunion publique sera organisée dans le courant du mois d'octobre 2018 afin de présenter le projet à la population et de recueillir les avis,

**PRÉCISE** que les avis formulés lors de la réunion publique seront pris en compte lors du prochain conseil municipal, [...] »

Conformément à cette première délibération, une réunion publique s'est tenue le 16 octobre 2018 en présence de plus de 80 personnes. L'ADSEA 04 et la PJJ ont pu y présenter le cadre légal ainsi que le projet. Une deuxième réunion a suivi le 02 novembre 2018 autour de la projection d'un film sur les CEF « La tête haute » et du témoignage de la directrice du CEF de Valence.

Ces deux temps ont mis en avant une farouche opposition au projet d'implantation du CEF à Selonnet de la part de plusieurs habitants mais également le soutien à ce projet, certes plus timide, de la part de nombreux autres habitants.

A l'appui de l'ensemble de ces avis et avec en tête le problème de la maîtrise du foncier, le conseil municipal a pu délibérer avant la date de remise du projet de l'ADSEA 04 aux services de l'Etat.

Extrait de la délibération du conseil municipal réuni le 08 novembre 2018 - Positionnement définitif

« [...] *Considérant toutefois que le délai de réflexion laissé par cet appel à projet n'a pas laissé le temps au conseil municipal de créer des conditions d'un débat avec la population pour obtenir une adhésion suffisamment consistante de celle-ci, adhésion nécessaire à la réussite d'un projet de cette nature, et que ce délai de réflexion n'a pas pu laisser au conseil municipal le temps de mesurer et d'apprécier les éventuelles contraintes de ce projet ;*

*Considérant également l'ignorance à ce jour de solution foncière ; élément déterminant pour le positionnement du conseil municipal qui considère que la connaissance du lieu d'implantation est incontournable à sa décision ;*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**DECIDE**, de ne pas donner, en l'état, un avis favorable à l'implantation du projet de centre éducatif fermé à Selonnet mais précise, compte tenu des enjeux, qu'il reste à l'écoute de toute proposition qui serait formulée sur ce projet, sur des projets dans le domaine éducatif, et de manière plus générale dans le domaine économique et social dans la mesure, toutefois, où le conseil pourrait se positionner dans des conditions de délai raisonnable et en ayant connaissance de la localisation du projet ;

**SOUHAITE** que les communes limitrophes soient associées à la réflexion pour le cas où un tel projet viendrait à être porté à nouveau à la connaissance du conseil municipal. »

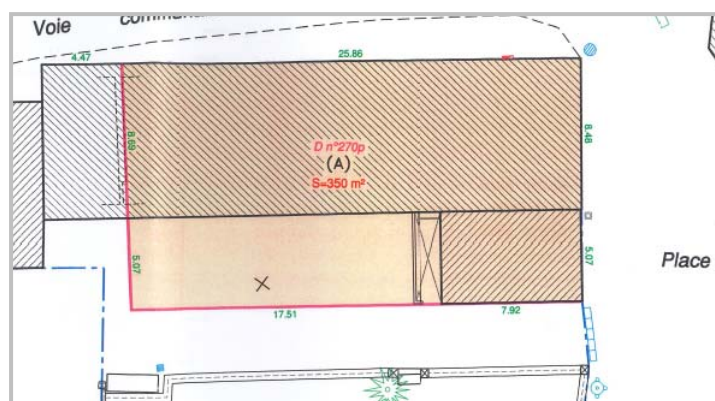
Suite à cette délibération l'ADSEA 04 a décidé de maintenir son projet et, en ce sens, a déposé celui-ci auprès des services de l'Etat en indiquant que l'implantation restait à définir au sein du Pays de Seyne.

Dans le courant du mois de février 2019, l'ADSEA 04 a étudié la faisabilité d'une installation du CEF sur le territoire de la commune de SAINT-MARTIN-LÈS-SEYNE au niveau du domaine de Clairefontaine. Comme pour SELONNET, le conseil municipal de cette commune a été saisi, pour avis, de cette volonté d'implantation. Réuni en séance le 23 février 2019, le conseil a donné un avis défavorable par 4 voix, 1 vote en faveur de l'implantation et 1 abstention.

Le dossier est désormais entre les mains du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence qui est seul compétent pour décider du lieu d'implantation du CEF. Pour l'heure sa décision n'est pas connue.

## ACQUISITION ET RÉNOVATION DE LA MAISON BARLES

Lors de sa séance du 1er décembre 2018, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir une partie de la maison BARLES, située au village sur une partie de la parcelle cadastrée section F n°270, pour la somme de 80.000 €. La partie à acheter comprend un ancien corps de ferme, un garage, un local à vocation commerciale, un espace d'habitation, pour environ 270 m<sup>2</sup> au sol (3 niveaux) et une cour d'environ 80 m<sup>2</sup>.



Une fois l'acquisition réalisée, la commune fera procéder, au rez-de-chaussée, aux travaux préalables nécessaires à l'installation de l'atelier de transformation de la Brasserie de l'Aubrée (actuellement installée à Montclar) et à l'aménagement de son local commercial.

Pour cette occupation, dont il est convenu qu'elle se fera sous la forme d'un atelier relais pour une durée de 15 ans, la Brasserie de l'Aubrée versa un loyer mensuel de 800 € HT à la commune ■

## RESTAURANT D'ALTITUDE

Ainsi qu'indiqué dans le précédent bulletin municipal d'informations, la commune a décidé de proposer un contrat de délégation de service public, par voie de concession, pour la création et l'exploitation d'un restaurant d'altitude au sommet du télésiège des Monges. Le cahier des charges de cet équipement est désormais disponible sur le site Internet de la mairie dans la rubrique « Mairie » puis « Marchés publics ». La date limite de remise des candidatures est fixée au vendredi 22 mars 2019, à 16h, en mairie de Selonnet ■

## L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA BLANCHE

Dans le cadre de l'étude sur l'aménagement des berges de la Blanche les élus ont récemment rencontré les représentants de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique et ceux de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Vézaraille ». Le but de cette rencontre était de discuter de la création d'un parcours de pêche No-Kill le long de la Blanche (pêche du poisson et relâche immédiate) et de la création d'un lac de pêche pour l'apprentissage de cette pratique.

La fédération départementale et l'AAPPMA sont très intéressées par ce projet. Selon leurs représentants, le parcours de pêche No-Kil pourrait tout à fait être classé « Passion » ce qui lui garantirait une visibilité à l'échelle départementale et favoriserait sa fréquentation.

Durant l'année 2019 la phase administrative va se dérouler et, notamment, voir le bureau d'études Alterespaces proposer un Avant Projet Sommaire (AVP) ainsi que, le cas échéant, un dossier loi sur l'eau et une étude d'impact. Le projet d'aménagement des berges de la Blanche fera ensuite l'objet d'un phasage opérationnel afin de répartir les dépenses d'investissement sur plusieurs exercices tout en maximisant le nombre et le montant des subventions publiques ■

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

### L'organisation du temps scolaire

La rentrée scolaire 2018/2019 a marqué la fin de la semaine de 4,5 jours et le retour à celle de 4 jours pour l'école de Selonnet. La semaine se déroule désormais de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, un accueil collectif de mineurs (ACM) a été ouvert le mercredi matin, à Seyne, afin de proposer une solution de garde pour les enfants dont les parents travaillent. Cet ACM, organisé dans les locaux de l'école maternelle de Seyne, est ouvert aux enfants de Seyne et Selonnet. La commune de Selonnet y participe en mettant à disposition, par roulement, ses aides maternelles.

### Les effectifs

34 enfants sont aujourd'hui scolarisés à l'école communale : 18 en CP (dont 15 sont originaires de Seyne) et 16 en maternelle. Ces effectifs sont stables et permettent aux enfants, ainsi qu'aux enseignants et personnels d'encadrement, d'évoluer dans de bonnes conditions. Pour l'année prochaine l'effectif global devrait s'établir à 32.

### Le personnel

Suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Mme Anne SVOBODA (du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018 - renouvelée au 1er janvier 2019 pour une durée d'un an), la commune a procédé au recrutement de Mme Claire JANEL pour occuper le poste d'aide maternelle principal. Celle-ci, âgée de 29 ans, est originaire du Vaucluse et a décidé de s'installer dans le Pays de Seyne avec son mari et son fils de 3 ans. A l'école, elle travaille en binôme avec Jennifer THENAULT.

Au restaurant scolaire, c'est de nouveau Hélène MAGNAN-BAYLE qui officie depuis la rentrée scolaire.

### Les projets scolaires

> Le prix littéraire des élèves et des parents d'élèves

Ce projet est proposé par la circonscription de Sisteron. Il s'agit d'une action interdépartementale 04-05 consistant à étudier 3 œuvres littéraires dont les thématiques sont étroitement liées au climat scolaire. Celles-ci répondent en effet aux objectifs des programmes concernant l'enjeu de formation « Vivre et apprendre ensemble » de l'école maternelle (cycle 1) et à ceux de l'éducation morale et civique pour le cycle 2. Les thématiques sélectionnées dans la liste 2018-2019 sont : l'acceptation de l'autre dans sa différence (origine), l'égalité filles-garçons, l'exclusion sociale et la solidarité.

Les travaux réalisés par les élèves seront présentés aux familles en fin d'année. Le vote des enfants et des parents aura lieu ce même jour. A l'issue des votes, seront décernés le prix littéraire des élèves et le prix littéraire des parents d'élèves.

> Création d'un herbier numérique au CP

Il s'agit d'un projet interdisciplinaire permettant de développer les compétences des élèves en production d'écrit, en langage oral, en lecture, en arts plastiques et en sciences.

L'outil numérique à travers l'usage de tablettes est un support pour présenter ce projet aux familles. Ce dernier est réalisé en partenariat avec M. Thierry ROMERA, enseignant référent aux usages du numérique sur la circonscription de Sisteron, et M. Thibaut FERRIEUX, technicien de l'Office National des Forêts.

Ces travaux seront présentés aux familles en fin d'année.



### INSTALLATION D'UN CABINET VÉTÉRINAIRE AU VILLAGE

Dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2019, un cabinet vétérinaire ouvrira ses portes dans le local communal de l'ancienne Poste. Celui sera géré par la SELARL ROUAULT-CHENET, basée à Chorges (05), dont les deux associés - le Dr Samuel ROUAULT et la Dr Lise CHENET - interviennent déjà sur le Pays de Seyne depuis le départ à la retraite du vétérinaire de Seyne. Pour commencer, le cabinet sera ouvert deux demi-journées par semaine (jours et horaires en cours de définition).



*Signature du bail commercial*

*De gauche à droite : M. Benoît CAZÈRES, Eric SARRON (trésorier),  
Me Pierre-Philippe GRIMALDI (notaire), Dr Lise CHENET*

Pour favoriser cette installation, le conseil municipal a fait procéder à des travaux d'aménagement (cloisons, peintures, plomberie,...) pour un montant total de 11.905,20 TTC dont 40% sont pris en charge par la SELARL ROUAULT-CHENET.

Le bail commercial signé le 22 janvier 2019 entre la mairie et la SELARL ROUAULT-CHENET pour une durée de 9 ans avec faculté de résiliation triennale, prévoit un loyer mensuel de 175 € HT et une provision mensuelle pour les charges à hauteur de 30 € ■

### COMMANDE GROUPEE DE FLEURS

Afin de favoriser le fleurissement de la commune et de bénéficier de tarifs avantageux, la mairie et le comité des fêtes vous proposent de vous joindre à eux pour passer une commande groupée de plants de fleurs. Cette commande se déroulera en deux temps. D'ici au 30 mars : toutes les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie en précisant les plants souhaités et la quantité. A compter du 15 avril, et en fonction du recensement des quantités, les prix unitaires seront communiqués aux participants qui pourront alors confirmer leur commande ■

### AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Avec l'achèvement de la seconde phase du projet de rénovation de l'éclairage public, l'intensité lumineuse peut désormais être modulée dans deux quartiers de la commune : Chabanon et Villaudemard.

Afin de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant un minimum d'éclairage, le conseil municipal a décidé de faire programmer les armoires de commande ainsi qu'il suit.

Chabanon : Durant les mois de janvier, février, mars, juillet, août et décembre : pleine intensité jusqu'à 1h du matin, réduction au-delà. Durant les autres mois, réduction de l'intensité à partir de 22h.

Villaudemard : Durant les mois de janvier, février, mars, juillet, août et décembre : pleine intensité jusqu'à minuit, réduction au-delà. Durant les autres mois, réduction de l'intensité à partir de 23h.

Ces horaires - qui seront effectifs dès cet été - pourront être modifiés après une première année de test. Les habitants des secteurs concernés seront alors invités à faire connaître leurs avis ■



## ELECTIONS

Depuis le début de l'année 2019 la gestion des listes électorales a été modifiée à l'échelle du territoire national. Désormais, les listes sont gérées par l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) au sein du Répertoire Electoral Unique (REU) qui n'est autre qu'une gigantesque base de données permettant de mettre à jour, quotidiennement, les inscriptions et les radiations.

Au sein de la mairie les demandes d'inscription sont désormais instruites « au fil de l'eau » et le maire est seul à se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'un dossier (la commission de révision des listes électorales n'existe plus). Il est également le seul à pouvoir décider d'une radiation quand les conditions pour être électeur ne sont plus réunies.

Les inscriptions peuvent désormais être déposées tout au long de l'année et jusqu'au 6ème vendredi qui précède une élection (cette année la date est exceptionnellement arrêtée au 30 mars 2019).

Pour s'assurer de la validité des inscriptions et des radiations, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune. Celle-ci doit par ailleurs être obligatoirement saisie en premier ressort en cas de désaccord entre le maire et un électeur concernant un refus d'inscription ou une radiation.

Les membres de commission de contrôle sont :

- M. Alain CAVA, conseiller municipal,
- M. André COLLOMB, représentant du Président du Tribunal de Grande Instance
- M. Philippe CHAUVIN, représentant du Préfet.

### A NOTER

#### Elections européennes

le dimanche  
26 mai 2019

(un seul tour)

de 8h à 18h.

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

- Jonathan SAVORNIN et Laura ROUSSET, le 04 août 2018
- Patrick JOLLIET et Nathalie TRON, le 01 septembre 2018
- Nicolas GALESTE et Mélanie PIGAGLIO, le 25 octobre 2018

### DÉCÈS

- Gérard BARNEAUD (dit « Obélix), le 19 juillet 2018
- Jeanne FILLY épouse SILVE, le 14 septembre 2019
- Francis NAGEL, le 13 octobre 2018

### NAISSANCES

- Marley POURCHET, né le 25 novembre 2018, fils de Kévin et Johanna POURCHET
- Evy BARTHELEMI, née le 06 janvier 2019, fille de Jessy et Julie BARTHELEMI
- Emie PETIT, née le 09 janvier 2019, fille de Mélina BLANC et Sébastien PETIT

## ANIMATIONS A VENIR

- **Vendredi 08 mars** - Clôture des vacances à Chabanon : 19h - Descente aux flambeaux. 20h - Feu d'artifice
- **Samedi 09 mars** - Course de ski des élus du territoire de Provence Alpes Agglo : Rendez-vous à Chabanon dès 18h
- **Samedi 16 mars** - Grand prix de la vallée en nocturne : Rendez-vous à Chabanon dès 18h.
- **Dimanche 17 mars** - Challenge des pisteurs : Rendez-vous à Chabanon.
- **Dimanche 24 mars** - Repas de fin de saison à Chabanon - De 12h à 18h : porcelet à la broche, session de paint ball,...
- **Samedi 30 mars** - Carnaval à Selonnet - Au village à partir de 11h : ateliers, buvette. Dans l'après-midi : ateliers, jeux, structure gonflable. A 16h défilé et feu géant.
- **Samedi 13 juillet** - Journée de l'art : Au village, exposition, ventes, ateliers créatifs, sculpture, dessins,...
- **Mercredi 17 juillet** - Vide grenier : Au village, toute la journée. Info et résa au 04.92.35.06.12.
- **Samedi 20 juillet** - Repas champêtre à Chabanon : Repas du terroir, veau à la broche. Réservations avant le 30 juin au 04.92.31.06.22 (SATOS)
- **Samedi 03 août** - Fête de Chabanon : Concours de longue, concours de pétanque, jeux pour enfants, 16h30 concours de pâtisserie, 20h30 concert El Magas
- **Dimanche 04 août** - Fête de Chabanon : 14h30 Concours de pétanque mixte, 17h30 loto.

### INFO MAIRIE

Horaires d'ouverture au public *(en orange l'heure de levée du courrier au guichet)*

Lundi / Mardi : 8h30-12h et 13h30-16h *(15h)*

Mercredi : 8h30-12h *(15h à la boîte aux lettres extérieure)*

Jeudi / Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h *(15h)*

Samedi : 9h-12h *(11h)*

Permanence des élus : le mercredi de 10h à 12h (sans rendez-vous)

Permanence du maire : le lundi (jour) et mercredi (matin) sur rendez-vous

Directeur de la publication : Benoît CAZÈRES

Equipe de rédaction : Benoît CAZÈRES, Marie-France DULAU, Laurent PASCAL.